

Date et horaires

Le jeudi 19 et le vendredi 20 décembre 2019
9 heures 30 – 16 heures 30

Adresse

ENPJJ – Pôle territorial de formation Sud-Est
7, impasse Sylvestre – CS30005
13381 MARSEILLE Cedex 13

Public visé

Professionnels PJJ (20 places) et EN (20 places)
exerçant en détention sur le territoire Sud Est

Date limite de réception des candidatures

Mardi 10 décembre 2019

Procédure d'inscription

Fiches d'inscription à retrouver en ligne sur

Offre-fc.enpjj.fr

Rubrique « Fiches de candidature »

Professionnels de la PJJ :

[Accès direct](#)

Les fiches d'inscription sont à retourner à la direction interrégionale d'appartenance qui transmettra au PTF.

Professionnels hors PJJ :

[Accès direct](#)

Les fiches d'inscription sont à retourner directement au PTF (ptf-marseille@justice.fr)

L'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) a pour mission principale **la formation professionnelle tout au long de la vie** des personnels de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Elle développe également des activités de **recherche**, de **documentation** et d'**édition**. Toutes ces activités concourent à affirmer son **expertise** dans le **champ de la protection judiciaire de la jeunesse** et des **métiers du travail social**. Elles visent également à **soutenir la professionnalisation des personnels** et **contribuent à développer un socle commun de compétences** au service des missions de protection judiciaire de la jeunesse.

www.enpjj.justice.fr

Convaincue que la nature de l'intervention éducative de la PJJ ainsi que le temps d'intervention auprès des jeunes appellent la **synergie des réflexions et des acteurs**, l'ENPJJ amplifie les **efforts d'ouverture** entamés déjà depuis plusieurs années avec la **promotion d'une offre de formation pluriinstitutionnelle**.

La détention des mineurs

Formation
Conférence
Débats
Ateliers

**Les 19 et 20
décembre 2019
MARSEILLE**

Renseignements et inscriptions :
Ptfr-marseille@justice.fr

Le jeudi 19 et le vendredi 20 décembre 2019, le pôle territorial de formation Sud-Est (Marseille – Bouches-du-Rhône) de l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) accueille des journées sur la détention des mineurs.

Organisées en partenariat avec la direction interrégionale Sud-Est de la Protection judiciaire de la jeunesse et l'Unité Pédagogique Régionale Sud-est de l'Éducation nationale, elles s'adressent aux professionnels de la PJJ et de l'Education Nationale exerçant en détention.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au mardi 10 décembre 2019.

Programme des journées

Jeudi 19 décembre 2019

Enseignements et projets éducatifs :

quelles articulations ?

Synergie du travail éducatif et de l'enseignement en détention

- Les missions respectives
- Les articulations de travail
- La méthodologie de projet
- La réglementation relative à la détention dans le travail éducatif

Ateliers :

- Quels écrits pour la communication ?
- Quelle synergie pour le projet de sortie ?
- Quelles articulations entre enseignements et travail éducatif ?
- Comment rendre un projet interinstitutionnel ?

Intervenants :

- Franck BALDI, directeur Direction des Missions Educatives, DIRPJJ SE
- Lionel NEGRE, directeur de l'Unité Pédagogique Régionale / proviseur pour l'enseignement en milieu pénitentiaire
- Didier RASSEK, Adjoint au directeur de l'UPR
- Alexis LAMBERT, Conseiller Technique, Direction des Missions Educatives, DIRPJJSE

Vendredi 20 décembre 2019

Journée conférence débat

« Le droit de l'ombre : le régime de détention des mineurs »

Vécu à la fois comme un coup d'arrêt au parcours de déréliction du mineur, lorsque l'ordre public doit être protégé, et un « choc carcéral », espéré par les familles et les travailleurs sociaux, lorsque tout semble avoir été tenté ou lorsque l'acte posé sous-tend une réaction judiciaire d'envergure, le temps carcéral expérimenté par le mineur peine à trouver en réalité son chemin entre sanction et réinsertion : parmi tous les paramètres qui permettent d'y donner sens, dont l'articulation entre les services pénitentiaires, judiciaires, éducatifs et de santé, Nadia Beddiar propose dans le cadre de ses recherches une lecture attentive de ce qu'elle qualifie de façon sibylline le « droit de l'ombre », nous appelant à nous pencher, en première lecture, sur ce qui doit, devrait, faire socle de toute intervention : le respect des principes de justice, fondamental s'il en est, afin que la détention ne soit qu'un passage vers une autre rive, celle de la réinsertion et de l'inclusion.

Intervenant : Nadia BEDDIAR, chercheur